



DELLA IMMOBILIER
www.della-immo.fr

HONORAIRES

Tarif applicable à partir du 21 Juin 2017

TRANSACTION

Les prix de vente indiqués sont les prix de vente Net Vendeur.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat et les taux indiqués sont recommandés et ne doivent être dépassés.

< 50 000€.....	4 000€ TTC (forfait)
De 50 000€ à < 80 000€.....	5 000€ TTC (forfait)
De 80 000€ à < 105 000€.....	6 000€ TTC (forfait)
De 105 000€ à < 130 000€.....	7 000€ TTC (forfait)
De 130 000€ à < 160 000€.....	8 000€ TTC (forfait)
De 160 000€ à 600 000€.....	5% TTC
> 600 000€	4% TTC

Pour les deux dernières tranches des forfaits peuvent être proposés pour le montant des honoraires.

LOCATION

Baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Bailleur : 5 % TTC du loyer annuel hors charges.

Locataire : 5 % TTC du loyer annuel hors charges.

Correspondant à la visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée.

Le montant maximum facturé au locataire au titre des honoraires ttc est limité à :
8€ / m² de surface habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.
3€ / m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée.

Locaux commerciaux et professionnels

10 % HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

La rédaction du bail ne sera pas faite par l'agence.